

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents** Olivier Maingain, *Bourgmestre* ;  
Michèle Nahum, Eric Bott, Jacqueline Destrée-Laurent, Xavier Liénart, Jean-François Thayer, Philippe Jaquemyns, Delphine De Valkeneer, *Echevin(e)s* ;  
Patrick Lambert, *Secrétaire communal*.

**Excusés** Isabelle Molenberg, Gregory Matgen, *Echevin(e)s*.

**Séance du 30.12.20**

---

**#Objet : Publicité de l'administration - Liste des horodateurs - Décision.#**

---

LE COLLEGE,

Vu l'article 32 de la Constitution ;

Vu les décret et ordonnance conjoints du 16/05/2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises ;

Vu la demande formulée le 20/10/2020 sur le site web [www.transparencia.be](http://www.transparencia.be) :

*« Cher/Chère Commune de Woluwe-Saint-Lambert,*

*Par la présente, je souhaiterais obtenir la liste complète des horodateurs payants (Tous modèles confondus) et ce sur l'ensemble du territoire de notre commune bruxelloise, Woluwe-Saint-Lambert. L'article 32 de la Constitution belge m'y autorise comme vous ne pouvez l'ignorer à présent.*

*Mes tentatives pour obtenir cette information, légitime et légale, sont restées lettre morte de la part de ces 2 fonctionnaires communaux :*

*1/ Monsieur Jose FERNANDEZ, superviseur communal du stationnement :*

*(1ère Requête, voir son contenu ci-dessous, envoyée le 25/09/2020 à 12:11 & accusé de réception reçue le 06/10/2020 à 9:45).*

*" Monsieur Azouzi bonjour.*

*L'administration a bien reçu votre demande.*

*Elle sera traitée dans les meilleurs délais par notre fonctionnaire dirigeant le service Prévention, Monsieur Bertrand Dewez.*

*Veillez agréer, Monsieur Azouzi, mes sincères salutations.*

*Jose Fernandez*

*Superviseur Stationnement. "*

*2/ 1er Rappel envoyé par courriel aux deux mêmes fonctionnaires cités, le Mer 07-10-20 08:20.*

*3/ 2ème Rappel envoyé par courriel aux mêmes fonctionnaires cités, le Jeu 15-10-20 13:06.*

*Et à ce jour, ma requête citoyenne reste sans réponse aucune; Pourquoi svp ?*

*Je tenais à encore vous rappeler que le délai légal prévu dans notre Constitution pour répondre et transmettre les documents administratifs demandés par le citoyen est toujours de 30 jours.*

*Je reste donc impatient de vous lire et vous en remercie par avance.*

*Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.*

*AZOUZI Mohamed*

*1200 Woluwe-Saint-Lambert. » ;*

Vu le courrier de la commune du 30/10/2020 publié sur le site [www.transparencia.be](http://www.transparencia.be), attirant l'attention du demandeur sur le fait qu'en application de l'article 18 § 2 du décret et ordonnance conjoints du 16/05/2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises, une demande formulée par mail n'est pas recevable si elle ne mentionne pas le nom et l'adresse du demandeur et qu'un document d'identité n'y est pas joint ;

Vu le rappel du demandeur publié le 11/12/2020 sur le site [www.transparencia.be](http://www.transparencia.be) ;

Considérant qu'à ce jour, le demandeur n'a pas mentionné son adresse dans sa demande ni joint de document d'identité à celle-ci ;

DECIDE :

- de déclarer irrecevable le demande intitulée « Liste complète des horodateurs payants (tous modèles confondus) sur le territoire de Woluwe-Saint-Lambert », introduite le 20/10/2020 sur le site [www.transparencia.be](http://www.transparencia.be) ;
- de publier la présente délibération sur le site internet de la commune, sous l'onglet « Démocratie locale / Publicité de l'administration / Liste des horodateurs - Collège du 30/12/2020 ».

Le demandeur peut introduire un recours contre la présente décision auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs dans les 30 jours (5 jours en cas d'urgence) de sa prise de connaissance, par requête écrite adressée soit par voie postale à l'adresse « Service Public Régional de Bruxelles - Cellule Chancellerie - Boulevard du Jardin Botanique 20 - 1035 Bruxelles », soit par courriel à l'adresse [chancellerie@sprb.brussels](mailto:chancellerie@sprb.brussels).

AINSI DÉCIDÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Patrick Lambert

Le Bourgmestre,  
(s) Olivier Maingain

POUR EXTRAIT CONFORME  
Woluwe-Saint-Lambert

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Patrick Lambert

Olivier Maingain